209 Colonisation no 18

LA GASPESIE

Comme pays de Colonisation

BIBLIOTHEQUE S.M.E. 1964 Séminaire de Québec

780,062

acres de bonnes terres arables

Bibliothèque Le Séminaire de Québec, 7, rue de l'Université, Québec 4, QUE.

AU PRIX DE

20 cents l'acre.

Sol fertile et facile à défricher

Pour plus amples renseignements

— S'ADRESSER A —

M. l'abbe J. MARQUIS,
Agent de Colonisation,
23, rue St-Louis,
QUEBEC.

L. E. CARUFEL,
Agent de Colonisation,
1546, rue Notre-Dame,
MONTREAL.

BIBLIOTHEQUE S.M.E. QUEBEC

Imprimerie E. H. Tellier, 35, rue Saint-Jacques.

LA GASPESIE.

Comprend les comtés de Gaspé et de Bonaventure. L'étendue de terres arpentées et offertes en vente est de 780,062 acres.

Le sol est d'excellente qualité. Son climat est en tout comparable à celui de Montréal. Jusqu'aujourd'hui la principale industrie des populations qui habitent cette région a été la pêche, bien que l'agriculture y soit très payante. Les grains et les légumes poussent en abondance.

TRANSPORT DES COLONS.

Sur présentation d'un certificat de son curé pour établir qu'on est colon de bonne foi, à

L. E. CARUFEL,
Agent de Colonisation,
1546 rue Notre Dame,
Montréal, P. Q.

On peut obtenir des billets de passage à un centin le mille sur les chemins de fer Intercolonial et Baie des Chaleurs, à partir de Montréal et de Lévis. Le transport des articles de ménage et des instruments aratoires se fera avec des réductions proportionnelles.

PRIX DES PASSAGES.

	Aller	Retour
De Montréal à Matapédia	$4.55	$9.06
De Matapédia à Carleton	.45	.90
" " à Maria	.55	1.10
" " à Cascapédia	.60	1.20
" " à Caplan	.79	1.58
" " à New Carlisle	.98	1.96

TRANSPORT DES EFFETS, INSTRUMENTS ARATOIRES, ETC.

	Par char	Moins d'un char. 100 lbs.
De Montréal à Matapédia	$28.00	$0.28
De Matapédia à Carleton		
" " à Maria		
" " à Cascapédia		
" " à New Carlisle		

Les taux de fret au cent livres et au char seront réduits dans les mêmes proportions que sur l'Intercolonial.

LES CONDITIONS DE LA VENTE.

Le prix du terrain est de 20 centins l'acre.

La vente d'un lot s'effectue aux conditions suivantes :

L'acquéreur doit prendre possesion de la terre qui lui est vendue dans les six mois qui suivent la date de la vente.

Il doit y résider et l'occuper, soit par lui-même, soit par d'autres pendant au moins deux ans à compter de la vente.

Dans le cours des quatre premières années, il est tenu de défricher et de mettre en culture au moins dix acres par cent acres de terre et construire une maison habitable de seize pieds sur vingt.

Il doit payer comptant un cinquième du prix d'achat et la balance en quatre versements égaux et annuels, portant intérêt au taux de six pour cent par année.

De plus, si le lot acquis se trouve situé dans une région actuellement sous licence de coupe de bois ou encore dans une région qui tombe sous le coup de l'acte des mines, le colon est tenu de se conformer aux dispositions de la loi qui régit les forêts, les mines et la pêche.

PRINCIPAUX ENDROITS DE COLONISATION.

SAINT LOUIS, à six mille en arrière de Carleton, est une colonie importante. On s'y rend en débarquant à la station Robitaille. Il y a là une chapelle et une école. La terre est de bonne qualité. On y compte déjà 23 familles et on peut encore en loger beaucoup d'autres.

MARIA, située sur le chemin de fer de la Baie des Chaleurs est aussi considérable que Carleton. Il s'y fait un commerce de bois considérable. Tout près, sur la rivière Cascapédiac, est une mission qui prend beaucoup d'importance. Il y a là une quarantaine de familles. On a une école, une scie-

rie où l'on fait le bardeau, etc. Bientôt, on y érigera une église. Plus de cent familles y trouveraient aisement place. Le sol est d'excellente qualité.

St.-Alphonse, en arrière de St. Charles de Caplan, à six milles du chemin de fer, est une mission qui date depuis peu. Elle est desservie par M. l'Abbé Biron. Le sol est de très bonne qualité. Il y a là une église, une école, deux scieries à vapeur. Plus de cent familles peuvent encore y trouver place.

Cross Point ou Mic Mac Reserve, 13 milles de Métapédia. Mission des Pères Capucins, de Ste. Anne de Restigouche, au milieu de la réserve des Mic Macs. Dans les concessions il y a de très bonnes terres où l'on doit établir prochainement une nouvelle paroisse. Pour renseignements, s'adresser au Rev. P. Albert, à Ste. Anne de Restigouche. Oak Bay, (16 milles), Pointe Lagarde, (22), Escuminac, (27 milles,) sont des stations. A cette dernière, on parle d'établir des moulins à scie et à pulpe.

Carleton.—Jolie place d'eau, plusieurs hôtels; il n'y a pas malheureusement de bonnes terres faciles dans les environs.

St.-Charles de Caplan.—(79 milles), belle paroisse, il y a trois scieries. En arrière, à 7 milles, il y a de bonnes terres à prendre dans la paroisse de Musselyville, où sont établis de nombreux Canadiens et quelques familles belges. A Caplan, on peut s'adresser au curé, Mgr. Bossé, ou à M. Cyr, hôtelier, pour renseignements. Ils demeurent tout près de la gare.

Bonaventure.—(89 milles.) La plus grande paroisse agricole du comté de Bonaventure. Il y a des terres à prendre dans les environs. S'adresesr au curé, le Rev. M. Gravel.

New Carlisle,—(98 milles). Gros village, dont la population catholique est de 900 âmes, chef-lieu du comté. Les terres sont excellentes jusqu'à 20 milles de profondeur. Il y a beaucoup de colonisation à faire dans cet endroit, surtout dans les cantons Hamilton et Cox. Nous conseillons aux colons d'aller prendre ces bons terrains. L'agent des terres, Mr. Maguire, demeure à New Carlisle. On peut s'adresser à lui pour renseignements, ainsi qu'au Rev. Mr. Martin, curé, ou à M. Beaulieu, marchand.

Paspebiac.—(102 milles). Le terminus actuel du chemin de fer de la Baie des Chaleurs. Port de mer d'hiver. On y construit en ce moment un grand quai. Les terres sont très bonnes, et nous conseillons d'aller les voir et de les prendre aussitôt que le gouvernement aura cancelé la vente des lots détenus par des spéculateurs qui ne remplissent pas leurs conditions de défrichement. Place d'avenir. Le curé est le Rev. F. C. Duret. L'hôtel de Paspébiac est tenu par un bon canadien, M. Doucet, qui se charge d'aller mener en voiture, au plus bas prix, ceux qui voudront aller voir les terres ou s'établir à St. Godefroi ou à Port Daniel.

St. Godefroi.—A 7 milles de Paspébiac. Beaucoup de bonnes terres à prendre dans cette paroisse, quoique beaucoup détenues illégalement par des spéculateurs. S'adresser au curé, le Rev. M. Beaulieu.

Port Daniel.—A 11 milles de St. Godefroi. Très bonnes terres à prendre dans les environs de l'église. On donne du travail et on aide les colons possédant au moins $100, qui iront s'établir dans cette paroisse. Pour plus de renseignements, s'adresser au curé, le Rev. A. Gagnon.

L'Anse-aux-Gascons.—A 6 milles de Port Daniel. Les terres sont un peu rocheuses sur le bord de la mer, mais sont meilleures dans les concessions. Le curé est le Rev. F. X. Ross, à qui on peut s'adresser.

C'est la dernière paroisse du comté de Bonaventure.

En résumé, on peut dire que les meilleures terres de la Gaspésie, sont situées entre Maria et Port Daniel, et c'est dans cete partie là que nous conseillons aux colons d'aller s'établir. Ces terres sont parmi les plus belles de la Province et partout a la proximité des églises. Le prix des terres est de 20 cents l'acre.

Dans le comté de Gaspé, il y a de très bonnes terres à prendre, dans la paroisse de Ste. Adelaide de Pabos, dont le curé est le Rev. M. J. De Champlain. Nous en parlerons quand le chemin de fer de la Baie des Chaleurs, qui doit se prolonger jusqu'à Gaspé, se continuera.

DIFFERENTES AGENCES.

Agence de Gaspé.—(Gaspé-Ouest).

Delphis Roy, agent, Cap Chat, comté de Gaspé, P. Q.

Cette agence comprend toute la partie du comté de Gaspé incluse entre la limite ouest du dit comté et la ligne de division entre la seigneurie de la Grande Vallée des Monts et le canton Cloridorme.

Nombre de cantons : 7.

L'étendue des terres arpentées et offertes en vente dans cette agence est de 96,066 acres.

Le prix des terres varie de vingt à trente centins l'acre. Cependant, sur le chemin maritime, les octrois de terre sont gratuits.

Romieux.—Bonnes terres, propres à la culture. Bois : bouleau blanc, épinette, cèdre, sapin, etc. Le prix des terres dans ce canton est de trente centins l'acre.

Cap Chat.—Sol de qualité supérieure, fort bien adapté à la culture de tous grains et riche en beau bois mêlé, dont les espèces dominantes sont le bouleau blanc, l'épinette, le

cèdre et le merisier. Accidenté dans quelques rangs. Lac très attrayant pour la pêche.

TOURELLE.—Sol sec dans le premier rang. Les rangs 8, 9, 10 et 11 sont très avantageux pour la culture. Montagneux dans certaines parties. Bois : sapin, épinete et bouleau. Pêche à la truite.

CHRISTIE.—Le sol, en général, est bon, même sur le sommet des montagnes, où l'on trouve des plateaux d'une assez grande étendue et d'un accès assez facile. Outre le sapin, l'épinette et le bouleau, on trouve ici beaucoup de frêne, et sur les flancs des montagnes, des érablières assez étendues.

DUCHESNAY.—Très montagneux. Les terres les plus dignes d'attention se trouvent dans les alluvions des rivières Martin, Marsouin et Claude. Les cours de ces rivières offrent des terrains d'une culture avantageuse. Erablières considérables, puis sapin, bouleau, épinette, merisier.

TASCHEREAU.—Le sol n'est propre à la culture que dans les anses et les vallées ainsi que sur le bord de la mer. Montagneux. Le feu a détruit une grande partie de la forêt. Les bois dominants sont le sapin, le bouleau et l'épinette.

DENOUE.—Terrain très montagneux ; la partie ouest du 2ième rang contient toutefois des lopins de bonne terre, propre à être cultivée. Il y a du pin en assez grande quantité.

Agence de Gaspé.—(Gaspé Centre.)

JOHN CARTER, agent, Bassin de Gaspé, comté de Gaspé.

On communique avec cette agence par bateau à vapeur de Montréal ou de Québec au Bassin de Gaspé ou par le chemin de fer Intercolonial et celui de la Baie des Chaleurs jusqu'à Paspébiac ; et de ce dernier endroit par bateau à vapeur jusqu'à la résidence de l'agent. Chemins ordinaires pour se rendre aux diverses autres parties de l'agence.

Nombre de cantons : 17.

Etendue de terres disponibles et offertes en vente : 278,081 acres.

Le prix de vente des terres varie de vingt à cinquante centins l'acre.

BLANCHET.—Ce canton est très montagneux et n'offre presque pas de ressources pour la colonisation. C'est avant tout une région minière. On y a découvert du pétrole.

CAP ROSIER.—Montagneux. Le 1er rang est cependant propre à la culture. Place de pêche.

CHLORIDORME.—Le sol le plus propice à la culture se trouve surtout sur le bord de la mer, et plus particulièrement à la Petite Vallée, à la Pointe-à-la Frégate, à la Petite-Anse, au Petit et au Grand Chloridorme et à la Pointe Sèche. Montagneux. Places de pêche pour la morue.

DE BEAUJEU.—Région minière. On y a trouvé du pétrole. Très montagneux et sans avantage pour l'agriculture.

DOUGLAS.—Le sol est bon et tout ce territoire est bien arrosé. Peu de bois exploitable. Une assez grande quantité de bouleau et de sapin. Sur les rivières Anse-à-Briand et Malbaie, il y a de belles carrières de grès.

DOUGLASTOWN.—Colonisé en grande partie. Un certain nombre de lots à vendre dans les rangs indiqués dans une autre colonne. L'avoine, le blé, les céréales et plantes de toutes sortes réusissent très bien dans ce canton.

FOX.—La terre est de qualité supérieure. Le bas des lots est généralement formé de terrains d'alluvion très riches. Montagneux.

GALT.—Région minière d'aucune utilité au point de vue agricole. Montagneux. Découverte de pétrole.

BAIE DE GASPE-NORD.—Sol un peu léger, mais de bonne qualité. La culture peut être exercée avec profit du côté de la rivière.

BAIE DE GASPE-SUD.—Bonnes terres pouvant être cultivées avec avantage. Sources de pétrole entre les rangs 1 et 2.

ILE DE LA RIVIERE YORK.—Le prix des terres dans cette île est de cinquante centins l'acre. Le sol est de très bonne qualité.

ILE DE LA RIVIERE DARMOUTH.—Sol d'excellente qualité et très propre pour la création de fermes agricoles. Les terres se vendent cinquante centins l'acre.

LAFORCE.—Région minière. Nature montagneuse et nullement propre à l'agriculture.

LAROQUE.—Région minière. Source de pétrole. Très montagneux.

SYDENHAM.—Bons terrains sur la rivière Darmouth et sur le Saint-Laurent. Beau bois dans le 2ième rang. Montagneux à l'intérieur.

YORK.—Certaines parties montagneuses, mais le reste propre à faire de bons établissements.

Agence de Gaspé.—(Gaspé-Est.)

J. A. LESPERANCE, agent. Percé, comté de Gaspé.

Dans cette agence se trouve compris tout le territoire entre les cantons de Malbaie et de Fortin d'un côté inclusivement, et celui de Newport aussi inclusivement.

On communique avec cette agence par bateau à vapeur de Montréal ou de Québec à Percé, ou par le chemin de fer Intercolonial et celui de la Baie des Chaleurs à Paspébiac ; et de ce dernier endroit par bateau à vapeur. Pour le reste, chemins ordinaires.

Nombre de cantons : 6.

Etendue de terres disponibles dans cette agence : 116,741 acres.

FORTIN.—Ce canton est boisé en sapins, épinettes, bouleaux et merisiers. Coupé par des montagnes offrant peu de chose au point de vue agricole.

MALBAIE.—Au nord de la rivière Malbaie, le sol est partout arable. Dans la partie sud, beaucoup de bois franc et bonnes érablières. Cours d'eau très avantageux pour la descente du bois. Canton riche en cèdre. Découverte de mica blanc.

PERCE.—Surface généralement unie et sol des plus fertiles. La partie-est, est montagneuse jusqu'à une certaine distance dans l'intérieur. Bois : épinette, bouleau, cèdre blanc.

RAMEAU.—Lots de terre avantageux pour les bois de construction et de chauffage. Le merisier domine. Ce canton est montagneux et entrecoupé de rivières et ruisseaux. Il offre peu de ressources pour l'agriculture.

NEWPORT.—Sol de qualité moyenne dans le 1er rang. Les rangs en arrière sont propres à la culture et à l'exploitation du bois. La partie contiguë à la seigneurie de Pabos est elle-même propice aux fins de colonisation.

SEIGNEURIE DE PABOS.—Bonne terre et lots propres à la colonisation presque partout. Bois : épinette, cèdre, merisier, frêne, etc.

Agence de Bonaventure.—(Division Est.)

WILLIAM MCGUIRE, agent, New-Carlisle, comté de Bonaventure.

Voies de communication : en été, le bateau à vapeur de Québec à New-Carlisle. En hiver le chemin de fer Intercolonial jusqu'à Campbelton ; et de là, diligence jusqu'à New-Carlisle.

Ensuite le chemin de la Baie des Chaleurs conduisant dans toutes les parties de l'agence.

Nombre de cantons : 5.

Etendue de terres disponibles dans cette agence : 105,605 acres.

COX.—Terrain généralement uni, de terre jaune, non rocheuse et par conséquent très propre à l'agriculture. Les bois dominants sont le merisier et l'érable. Grande quantité de cèdre. On peut obtenir de bons chemins partout à travers le canton. Rivières poissonneuses. Truite et saumon.

HOPE.—D'une manière générale, propre à la culture. Bois de commerce sur l'arrière du canton.

HAMILTON.—Ce canton s'étend en front le long de la Baie-des-Chaleurs sur un espace de 16 milles. Son sol rappelle celui du Nord-Ouest, et la colonisation a là un magnifique

avenir. Beaux bois de cèdre, sapin, épinette et merisier. La rivière Bonaventure fournit de bons pouvoirs d'eau.

PORT DANIEL.—Sol d'assez bonne qualité en général, la partie-est du canton vaut moins que la partie-ouest. Les essences ligneuses sont l'érable, le merisier, le bouleau, l'épinette, le sapin et du beau cèdre. Rivière poissonneuse. Truite et saumon.

NEW CARLISLE, (village.)—A peu près établi. Quelques lots seulement à vendre dans les rangs indiqués ailleurs.

Agence de Bonaventure (division-ouest.)

NICOLAS ARSENAULT, Carleton Ouest, P.Q. :—

On se rend à cette agence par le bateau ou les chemins de fer, à partir de Montréal et de Lévis, Intercolonial et Baie des Chaleurs.

Il y a 7 cantons.

ANGERS.—Extrêmement montagneux. On trouve néanmoins de bonnes terres sur la rive de la rivière Escuminac. Le cèdre abonde. Rivières poissonneuses.

CARLETON.—Quelques étendues de bonnes terres dans les vallées. Un peu pierreux ici et là. Les colons peuvent s'établir avec avantage à l'est ainsi que sur les rangs 5, et 6 et une partie du 7ième. Le bois se compose en grande partie d'épinette et de sapin.

MANN.—Une terre de qualité supérieure et parfaitement égouttée. L'accès à tous les rangs de ce canton est facilité par des chemins de chantiers le long des différents cours d'eau. Le bois dominant est le merisier et l'érable.

NEW RICHMOND.—Un bon canton pour la colonisation. Quelques irrégularités de terrain. Quantité considérable de cèdre le long des ruisseaux mais le pin a disparu. Du côté ouest le feu a détruit le meilleur bois ; du côté est, il y a encore du bon bois de commerce. Pêche au saumon et à la truite dans les rivières. L'orignal et le caribou abondent dans cette région.

NOUVELLE.—La terre est bonne, exempte de roches et propre à l'agriculture sur d'assez considérables étendues. Le bois est d'une belle venue et généralement mêlé. La rivière Nouvelle traverse ce canton et est assez considérable pour descendre le bois de commerce.

MARIA.—Propre à la culture. On trouve également du bon terrain près de la rivière Escoumiac. Principaux bois : bouleau et sapin. Peu d'épinette et de merisier.

PATAPEDIA.—Il y a une grande étendue de très belles terres, d'un accès facile, à l'est et à l'ouest de la ligne centrale. Ce canton mesure 15 milles de front sur la Restigouche et 16 milles sur la Patapédia.

LE CAPITAL QU'IL FAUT APPORTER.

Pour s'établir sur une terre boisée, il faut au moins avoir quelques économies et de quoi vivre pour un an ou plus. A ceux qui sont sans le sou, on ne saurait leur conseiller de gagner la forêt, car c'est s'exposer à la misère. Inutile de compter uniquement sur les chantiers et la construction des routes publiques pour assurer la subsistance de la famille, on doit plutôt considérer ces travaux comme auxiliaires. Avec un capital de deux à trois cents piastres un colon laborieux peut être sûr de réussir.

Apportez avec vous votre matériel de ferme, tout votre bétail, imposez vous quelques sacrifices pour vous procurer au moins une vache à lait et une couple de porcs, qui assureront la vie de la famille dès la première année.

Qu'on se conforme à ces conseils et l'on n'aura pas à s'en répentir.

COMMENT COLONISER.

Le colon bien décidé à se créer un établissement ne doit rien négliger pour s'assurer le succès. Bien des fois, on a eu la douleur d'enrégistrer de tristes insuccès. Un mauvais conseil, le manque d'expérience peuvent tout gâter. Si l'on possède une certaine connaissance des travaux de défrichement, que l'on s'enfonce hardiment dans la forêt. Autrement, on doit s'adresser tout d'abord à des hommes compétents et désintéressés pour en obtenir tous les renseignements désirables sur la meilleure manière de se rendre au pays de colonisation, de choisir son lot, de le défricher et de le cultiver durant les premières années.

LE CHOIX D'UN LOT.

Le choix d'un lot ! Voilà la première chose à faire et la plus importante.Il y va de votre avenir, du bonheur de votre famille. Consultez vos goûts, vos aptitudes, le genre de culture que vous entendez adopter. Etudiez bien pour cela la nature du sol et les différentes ressources que vous pourrez en tirer. Gardez-vous bien de juger d'après les apparences, mais songez à l'avenir : où sera l'église, le chemin de fer, la beurrerie, l'école, le moulin ? quels développements industriels ou commerciaux pourra prendre plus tard votre localité? Ne choisissez pas seulement pour vous : pensez à vos enfants. Plus d'une fois on entend dire : " Mon père, mon grand-père avait pris d'abord la propriété d'un tel maintenant. Il s'est découragé, le défrichement était trop rude, et il l'a revendue pour un sac de fleur ou un cheval. Aujourd'hui, vous le voyez, c'est la plus belle propriété de la concession."

Sans pouvoir vous indiquer le lot que vous devez prendre, l'agent des terres de la région vous donnera toujours de très utiles indications générales. Règle générale, visitez vous-même minutieusement le terrain que vous voulez choisir ; visitez de plus la région qui l'entoure, et voyez s'il y a pour plus tard de quoi faire une bonne colonie. S'il vous est impossible d'entreprendre le voyage, faites choisir votre lot en indiquant sur la carte l'endroit qui vous conviendrait. La carte est fidèle, et les indications que vous y voyez sont extraites des rapports officiels des arpenteurs et des explorateurs.

QUAND ET COMMENT SE RENDRE.

Autant que possible, c'est le printemps, aux derniers chemins d'hiver, qu'il faut se rendre dans la forêt. Les transports coûteront moins cher, et vous serez certain d'être prêt pour les premiers travaux du printemps.

Plusieurs montent l'automne pour faire quelques défrichements et construire le chantier qui recevra la famille au printemps. Ces travaux préliminaires sont très utiles et d'un grand avantage pour le colon. Ils évitent à la famille les ennuis et les inconvénients du " campement provisoire."

COMMENT DEFRICHER.

Il est à propos de faire ici une distinction entre les terrains à bois franc et les terrains à bois mou. Voici ce qui est généralement pratique :

Pour l'abatis de bois franc d'abord :Voilà le colon en frais de tasser. Il choisit un endroit un peu élevé et il commence par y traîner avec ses boeufs sept à huit billes qu'il met les unes à côté des autres. Ensuite, au moyen de leviers, il met une autre rangée de billes sur la première, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'une seule bille vienne faire comme le faite du tas. Le nombre par acre dépend, bien entendu, de l'épaisseur de la forêt : 6 ou 7 tas sont la moyenne. Une fois le bois tassé, on y met le feu. Le bois franc brûle en tout temps ; il n'est pas nécessaire d'attendre qu'il sèche. Et souvent c'est en plein hiver, au milieu des neiges, qu'on le fait ainsi brûler.

Le printemps, on passe la herse entre les souches et la terre est ensemencée pour une première fois.

Pour les terrains de bois mou : On rase près du sol tous les arbres qui ont moins de 6 pouces à la souche, sans sarcler les arbustes. On abat les arbres, on les coupe par billes de longueur convenable, et on coupe toutes les branches et les têtes des arbres. Tout est laissé étendu sur le sol pour sécher. C'est ce qu'on appelle, en terme de colon, faire de l'abatis plat. Dès que l'abatis est suffisamment sec, on y met

le feu. Quand le feu a passé, on tasse les billes qui peuvent rester et on y met encore le feu.

Ce défrichement, peut coûter, en moyenne, $10 par arpent pour le bois franc, et $12 pour le bois mou.

Quand la terre neuve est ainsi préparée, on l'ensemence, et généralement avec la semence de grain, on sème de la graine de mil, et une fois la récolte enlevée, on laisse la terre en prairie et ensuite en pacage jusqu'à ce que les souches soient assez pourries pour permettre de les enlever facilement et de faire un premier labour. On peut aussi semer au printemps des patates, du blé d'inde, des fèves, des navets, et à l'automne semer de la graine de foin, là où ces légumes ont été récoltés.

Il est bon d'observer, en terminant, que la destruction par le feu de tout le bois qui se trouve sur le lot à défricher ne s'opère plus d'une manière aussi complète, aussi générale qu'autrefois. Depuis que la colonisation se fait " en chemins de fer," des quantités énormes de bois de corde sont exportées vers les villes et les vieilles paroisses de la province. L'heureux colon qui possède un lot dans les régions traversées par des voies ferrées, ou dans un circuit de quelques milles, peut retirer jusqu'à $30 et $40 par arpent de la vente de son bois de chauffage.

Et, au point de vue de la fertilité du sol, le colon y gagne aussi. Car, trop souvent, en faisant brûler sur place tout le bois abattu pour les fins de défrichement suivant l'ancienne méthode, le feu ne consume pas seulement le bois nuisible à la végétation des grains et des fourrages, mais encore l'"humus," c'est-à-dire la partie la plus riche, la plus précieuse du sol. La récolte du bois ne dispense pas entièrement, il est vrai, de faire passer au feu, mais ce feu mitigé, qui n'a pour aliment que des branches et des feuilles jonchant la terre, suffit, par les cendres qu'il laisse, à neutraliser l'excès d'acidité du sol vierge sans trop le détruire comme il arrive par l'ancien procédé.

CONDITIONS DE SUCCES.

1. Un colon doit être sobre et jouir d'un bon caractère.

La respectabilité est une des premières et la plus importante des conditions requises pour devenir colon. Il est à désirer qu'il n'y ait que des hommes choisis qui s'établissent dans ces nouveaux cantons : que cette vérité soit bien comprise de tous ceux qui font de la propagande en faveur de la colonisation.

---

2. Il doit avoir une bonne santé, de l'énergie et de l'amour du travail.

Le colon, comme tous ceux qui veulent réussir dans n'importe quelle profession, doit se vouer, surtout dans les premières années, à un travail assidu, à l'isolement, et s'attendre à des revers passagers qui mettront peut-être son courage à l'épreuve. Là, comme partout ailleurs, la fortune est due a l'homme d'initiative, à l'homme persévérant.

---

3. Il lui faut faire le choix d'un lot avantageux.

Nous n'avons pas besoin de revenir là-dessus.

---

4. Le colon, s'il se livre à une entreprise quelconque pour la première fois, doit demander conseil.

A moins qu'il ne cherche à chaque occasion les avis d'hommes pratiques, son inexpérience lui fera commettre des fautes, et, quand les moyens sont limités, la moindre bévue est souvent fatale.

QUI DOIT S'ETABLIR SUR LES TERRES BOISEES.

1° C'est le petit cultivateur qui ne possède qu'une terre de peu d'étendue ou de médiocre qualité, comme on en voit tant dans nos vieilles paroisses. Une pareille terre, quels que soient le travail et la dépense qu'on y mette, ne peut donner que des récoltes médiocres ; celui qui la cultive vivra toujours misérablement. Mais pourquoi s'obstine-t-il à la cultiver ? S'il avait un méchant cheval, il se hâterait de s'en défaire pour s'en procurer un meilleur : qu'il fasse de même pour sa chétive terre. Qu'il la vende, qu'il s'en débarrasse au plus tôt aux meilleures conditions qu'il pourra trouver ; avec l'argent qu'il en retirera, il lui sera facile de s'établir plus avantageusement sur des terres nouvelles. Là, il pourra choisir le meilleur terrain au prix de 30 centins de l'acre, payable en cinq ans. Quelques mois de travail lui suffiront pour faire une éclaircie de quelques arpents qui pourront être ensemencés au printemps et se couvriront à l'automne de légumes ou de grain de la plus belle venue. La récolte ira toujours grossissant d'année en année à mesure que les défrichements s'étendront ; le colon y trouvera plus que sa nourriture et celle de ses bestiaux.

Le chauffage ne lui coûtera que la peine de bûcher son bois. Comme il y a moins de luxe dans ces cantons nouveaux, les filles se contenteront de robes plus modestes et de chapeaux

moins fleuris. De leur côté, les garçons trouveront dans le voisinage un établissement aussi facile qu'avantageux. Voilà donc l'aisance arrivée au foyer de ce colon qui ne l'aurait jamais connue s'il était demeuré sur sa première terre. C'est bien le cas de dire que tous nos petits cultivateurs des vieilles paroisses se feraient colons s'ils connaissaient la bonne fortune qui les attend dans les terres nouvelles.

2° C'est le travailleur pauvre, c'est le journalier des villes, des campagnes et des centres Canadiens des Etats-Unis, qui n'a pour vivre lui-même et nourrir sa famille que son labeur quotidien. Il est dur d'être ainsi enchaîné à une tâche ingrate sans aucun espoir d'améliorer sa position ; car il n'y a point d'avenir pour le pauvre journalier. Son travail suffit à peine aux besoins de chaque jour et ne permet point de faire des économies qui seraient un refuge contre les jours mauvais. Aussi, s'il survient un accident, une maladie ou un manque d'ouvrage, voilà le besoin, la gêne, la misère qui s'installe au foyer de la famille. Et même en supposant que l'ouvrage ne manque jamais, que la santé dure toujours, le travailleur est-il à l'abri du malheur ? Non ; it faut compter encore avec l'âge qui diminue les forces, enlève la vigueur, rend le travail impossible et ne laisse au vieillard pour subsister que la charité publique ou l'assistance de ses enfants. Triste condition que celle-là ! mais grâce à Dieu, il est possible de l'éviter en allant, avant l'âge avancé, se tailler un domaine dans nos centres de colonisation.

3° C'est le cultivateur père de famille qui n'a pas les moyens d'établir ses fils autour de lui. Dans les vieilles paroisses, les terres à vendre sans être rares sont le plus souvent assez difficiles à acquérir à cause du prix élevé qu'on en demande. Pour y prétendre, il faut des fonds, et ces fonds sont lents à venir dans la bourse d'un cultivateur qui ne possède pour vivre et élever sa famille que les produits ordinaires de sa ferme. En attendant, les garçons grandissent. Le père s'efforce de les retenir près de lui en les intéressant autant que possible aux travaux de la ferme. Pour les attacher davantage, il ne leur refuse, par malheur, ni les beaux habits, ni les beaux chevaux, ni les belles voitures ; il ne recule devant aucune dépense et ne craint pas même de s'endetter pour procurer à son fils tout ce qui peut lui faire plaisir. Et cependant, le jeune homme s'ennuie ou feint s'ennuyer au foyer domestique. Les exigences vont toujours croissant, et il arrive un temps où elles deviennent telles que le père ne peut plus y satisfaire. Il doit se résigner alors à voir son fils partir pour les Etats-Unis ; ou bien, il aura recours à un moyen extrême, il abandonnera sa terre à son fils moyennant une rente annuelle. Malheureuse rente, qui deviendra trop souvent une pomme de discorde et achèvera de détruire le bonheur domestique ! Le père sera exigeant ; le fils sera peu exact à payer. Le père sera mécontent ; le fils le sera d'avantage et avec plus de raison peut-être ; car cette rente qu'il a acceptée mange le plus clair de son revenu et le condamne à vegéter pendant de longues années. De part et d'autre on regrette le malheureux contrat ; mais pourquoi le père ne vendait-il pas sa propriété ? Avec le prix qu'il en eût retiré, il pouvait s'établir et établir ses fils sur des terres nouvelles qui en quelques années leur auraient procuré à tous l'aisance sinon la fortune.

4° C'est le fils du cultivateur qui ne peut s'établir avec avantage près de ses parents. Il est obligé de s'éloigner ; pourquoi irait-il aux Etats-Unis consumer sa jeunesse à chercher une fortune qui le fuira toujours ? S'il a du courage au coeur et de la force dans les bras, qu'il prenne la hache et s'enfonce dans la forêt sur ces belles terres qui n'attendent que le défrichement pour se couvrir de riches moissons. C'est dans les terres nouvelles que se trouve la vraie Californie pour nos jeunes Canadiens : chaque lot y renferme un trésor pour celui qui sait le découvrir. La journée d'un colon vaut en moyenne de deux à trois dollars, si l'on calcule le prix du travail en lui-même et la valeur qu'il donne au sol. Une première année de défrichement rapporte donc de $200 à $400, et c'est là un capital qui ne fait que grossir, comme les intérêts, avec le travail et les récoltes des années suivantes. Une année de séjour aux Etats-Unis donnera-t-elle jamais un capital aussi considérable ? Et quelle différence entre le sort du colon et celui de l'ouvrier des manufactures ! Le colon travaille pour lui et chez lui ; il ne dépend que de lui-même, de sa volonté, de son courage. Il n'a pas à subir la volonté ou les caprices d'un maître dur et exigeant ; il n'est pas l'esclave d'une machine qui peut le broyer ou le mutiler au moindre accident ; il n'a pas à respirer l'air corrompu des mines ; il n'est pas exposé à manquer d'ouvrage et à consumer en quelques jours le peu d'épargnes qu'il aurait pu faire en plusieurs mois. En un mot, le travail du colon est moins pénible, moins assujétissant, moins dangereux et il est plus avantageux, plus rémunérateur que celui des manufactures. Et quelle perspective pour l'avenir ! Le colon voit devant lui, au bout de quelques années, l'aisance, la liberté sinon la fortune. Avec un travail plus pénible l'ouvrier ne peut se promettre qu'il aura réalisé assez d'épargnes pour être à l'abri du besoin, heureux encore s'il garde assez de santé et de force pour continuer le dur labeur qu'il s'est imposé ! Que nos jeunes Canadiens méditent ces vérités et qu'ils assurent leur avenir, pendant qu'il en est temps encore, sur nos terres colonisables.

GUIDE

— A —

L'usage des Colons

Principaux centres de Colonisation :

St-Louis, Maria,
St-Alphonse
de Caplan,
Caplan, St-Charles,
New Carlisle,
Paspebiac,
St-Godefroi,
Port Daniel,
L'anse aux Gascons,
&c., &c.

Communications par chemins de fer et par bateaux.

Departement de la Colonisation

ET DES MINES

— DE LA —

PROVINCE DE QUEBEC

Hon. A. Turgeon,
Commissaire.

M. S. Dufault,
Asst-Commissaire,
QUEBEC.